Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 13 (1877)

Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE 15 SEPTEMBRE 1877

XIIIe Année. *N° 18.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Chronique genevoise et observations de l'*Educateur*. — De l'instruction publique dans le Jura bernois. — Bibliographie. — Partie pratique. — Chronique scolaire.

Chronique genevoise.

Le 4 avril de cette année, il s'est formé une section d'institutrices qui s'est immédiatement réunie à notre société pédagogique. L'idée de créer une pareille section n'est pas nouvelle. Le congrès scolaire de 1872 l'avait déjà fait éclore. Mais les réunions de dames, qui eurent lieu à cette époque, n'aboutirent pas à la constitution d'une société particulière, telle qu'elle avait été projetée dans le commencement. Cette fois, les institutrices se sont fait admettre comme membres actifs de notre société pédagogique et, dès leur entrée, elles ont pris une part très vive à nos travaux.

En général, l'année qui bientôt va s'écouler a été prospère pour notre section genevoise, malgré les difficultés que nous avons à vaincre. Nous ne jouissons pas, comme nos collègues d'autres cantons, de l'avantage de pouvoir disposer d'un congé hebdomadaire unique. Dans nombre de communes rurales, les régents sont libres le mercredi, dans d'autres le jeudi. Nous

nous sommes à plusieurs reprises adressés au département pour obtenir un changement de cet état de choses. Mais des obstacles de diverse nature s'opposent à la réalisation de nos vœux légitimes. Tout ce qui nous a été accordé est un congé facultatif pour quatre jeudis par an, en ce sens que les régents qui sont habituellement en fonctions le jeudi peuvent, dans les semaines respectives, changer le jour de congé hebdomadaire, afin de pouvoir assister à nos séances.

En dépit de ces inconvénients qui empêchent naturellement une grande partie de nos sociétaires de fréquenter régulièrement les assemblées générales, nous nous réunissons, aussi bien que possible, une fois par mois, soit pour discuter des questions scolaires, soit pour nous récréer par des séances littéraires. Une section spéciale s'est formée pour alimenter les réunions de cette dernière espèce, qui ne sont pas restées sans succès.

Et puisque nous parlons de la vie de la société, qu'il nous soit permis d'exprimer ici un vœu qui, nous en sommes certain, sera partagé par la plupart de nos confrères. Le premier article de nos statuts dit, entre autres : *La société des instituteurs a pour but.... de créer et d'entretenir parmi les membres du corps enseignant des relations amicales et fraternelles*. Très bien; mais que faisons-nous pour atteindre ce but? Pour resserrer des liens d'amitié, il faut avant tout se connaître mutuellement. Nous avons, il est vrai, tous les deux ou trois ans un congrès scolaire, où chacun est libre de nouer des relations personnelles, si bon lui semble. Mais c'est tout. Il pourrait et devrait y avoir des communications plus fréquentes et plus intimes, soit entre les diverses sections, soit entre le comité directeur et les sections. Il serait intéressant et utile de connaître l'état intellectuel et matériel des éléments qui forment le faisceau de notre société helvétique; il serait bon d'éveiller et d'entretenir parmi ces éléments une saine et vivifiante émulation. Or, nous avons le moyen de satisfaire à ce besoin. Je veux parler de l'*Educateur*. Pourquoi les sections n'en profitent-elles pas pour donner plus souvent signe de vie, pour se rapprocher les unes des autres, pour se communiquer leurs idées et leurs travaux, pour se poser entre elles non-seulement des problèmes d'arithmétique et des sujets de composition, mais des questions à discuter? Nous dira-t-on que les *Rapports généraux,* présentés au congrès, sont spécialement destinés à combler cette lacune et à vous donner une idée de l'activité des sections? Nous répondrons par les deux observations suivantes :

1° Des rapports bisannuels, quelque détaillés qu'ils soient, ne

suffisent pas pour nous tenir au courant de ce qui se passe dans l'intérieur de notre société.

2° Pour atteindre leur but, il faut que ces rapports présentent une analyse ou un résumé des réponses faites aux questions proposées et qu'ils indiquent les idées principales qui se sont fait jour dans la discussion de ces questions. Ce principe n'a pas été suivi par messieurs les rapporteurs de cette année, quelque distingué et méritoire que soit leur laborieux travail. Or, si l'on entend, par *Rapport général*, l'exposé de l'opinion individuelle du rapporteur, on conviendra qu'il faut chercher *d'autres* moyens pour mieux connaître la vie de la société et pour *entretenir parmi ses membres les relations amicales et fraternelles*, que nous proclamons être un des buts que nous poursuivons.

K.

Nous témoignerons d'abord notre vive gratitude à l'auteur de la chronique qu'on vient de lire; combien de fois le comité central n'a-t-il pas marqué le désir d'en voir arriver de pareilles de tous nos cantons et demi-cantons romands? A son entrée en fonctions, le comité directeur actuel de Lausanne a renouvelé, en termes pressants, le vœu de recevoir des nouvelles régulières des comités cantonaux. Mais jusqu'à présent on a rien pu organiser de sérieux et de suivi à cet égard.

L'auteur de la chronique qu'on vient de lire nous fait part, dans la lettre détaillée et instructive dont il a accompagné son envoi, de son regret de ne pas avoir pris suffisamment garde aux articles de la *Grenz-Post*. Et en lisant la mercuriale de l'anonyme, il a senti, dit-il, le rouge lui monter au visage. Tant mieux. Cela nous vaudra peut-être de lui quelque bon article, qui nous évitera la peine d'entrer en lice nous-même, ce que nous nous proposons de faire si aucun de nos collaborateurs ou correspondants ne prend la plume à notre place.

Dans cette lutte particulière, notre honorable collègue genevois revient encore sur l'un des points les plus saillants de sa chronique, c'est-à-dire sur la manière dont deux des rapporteurs nommés pour le congrès de Fribourg ont conçu leur travail qui, dans la pensée de l'auteur de la chronique, devrait être une analyse ou un résumé des réponses aux questions et l'indication des idées qui se sont fait jour dans la discussion du sujet.

C'est ainsi, en effet, qu'on procédait dans les rapports des congrès précédents. Mais ce que l'auteur de la chronique paraît ignorer, c'est que l'inconvénient de ce mode de procéder avait été reconnu par le comité central, qui a décidé, dans sa sagesse,

que l'on suivrait une marche différente et qui a donné aux rapporteurs la direction dont se plaint notre honorable collaborateur.

Les rapports-résumés avaient d'abord l'inconvénient très grand de présenter une multitude de points de vue opposés et de les effleurer tous sans en aborder sérieusement aucun. En second lieu, ces rapports-résumés rendaient la discussion publique à peu près nulle en la réduisant à des redites fatigantes ou à des détails minutieux.

Un troisième inconvénient était celui de constituer le *Rapporteur général* juge et arbitre en quelque sorte de tous les rapports individuels (de ses collègues) ou collectifs (des conférences) qui lui étaient envoyés.

On est parti de l'idée très juste, selon nous, que la question serait beaucoup mieux introduite par un rapport personnel qui n'engagerait que celui qui le présente et servirait de point de départ et de base à une discussion nourrie.

Que les membres du corps enseignant, que les écoles pédagogiques qui ont étudié la matière fassent valoir leurs idées dans cette discussion. Ils pourront les énoncer avec bien plus de vie, de force et d'efficacité qu'au moyen de résumés nécessairement très secs, ou les arguments paraissent plutôt indiqués qu'avec les développements propres à les faire adopter par l'assemblée.

Si mademoiselle Caroline Progler, contrairement aux autres rapporteurs, a cru devoir agir d'une autre façon et en rester à l'ancien mode de procéder, personne ne songera à s'en plaindre. La question des Jardins d'enfants paraissant pour la première fois dans nos congrès, il pouvait y avoir convenance et utilité, pour cette thèse, à suivre cette direction, plutôt que celle qui a été adoptée par les deux autres.

A. Daguet.

L'instruction publique dans le Jura bernois.

Si des bords du lac de Bienne ou du fond des vallées jurassiennes, le voyageur s'élève sur les sommités environnantes, il ne manquera pas de distinguer trois régions très caractéristiques. C'est dans la région inférieure que sont bâtis nos nombreux villages industriels aux maisons de pierres, couvertes de tuiles ou d'ardoises. La région moyenne comprend des fermes ou métairies, types des anciennes constructions bourguignonnes. Ces habitations n'ont qu'un rez-de-chaussée, à moitié enfoui dans le sol, et sur lequel est jeté un toit plat recouvert de bardeaux ou de planches. Une large cheminée pyramidale, à bascule, fait saillie,

ouvrant une énorme gueule d'où s'échappe une fumée noire et épaisse.

Si l'on monte plus haut encore, on entre bientôt dans la région sub-alpine des pâturages et des chalets. Du commencement d'octobre à la fin de mai, l'hiver y règne constamment ; le vent amoncelle la neige dans les combes profondes et dans les précipices où les chaleurs de l'été ne parviennent pas à la faire disparaître complétement. Pendant la belle saison on n'y rencontre guère que le pâtre avec ses troupeaux ou quelque botaniste en quête de l'anémone des Alpes ou de la gentiane des rochers.

Dans les quelques lignes qui suivent, nous voudrions esquisser à grands traits l'organisation scolaire des deux régions inférieures, à population sédentaire. Nous nous arrêterons surtout à la région moyenne qui est moins connue, en essayant de montrer de quels progrès l'instruction populaire serait susceptible par diverses modifications de la loi sur les écoles primaires.

I. *Les vallées inférieures.*

En 1815, lors de la réunion de l'Evêché de Bâle au canton de Berne, la population du Jura bernois était essentiellement agricole. Seule dans la vallée de Délémont, l'industrie métallurgique du fer occupait quelques centaines d'ouvriers. L'exportation des bois et la préparation du charbon pour alimenter les usines donnaient aussi du travail à une notable partie des habitants. Aussi les patriciens de Berne trouvaient-ils, après avoir perdu le pays de Vaud, qu'au lieu du grenier on leur avait donné le galetas.

Toutefois le Jura bernois avec ses nombreux cours d'eau dut attirer l'attention des industriels neuchâtelois. Vers la fin du XVIIIme siècle, on rencontrait déjà dans le pays quelques horlogers isolés. En 1834, on fondait la première fabrique d'ébauches dans le val de Saint-Imier et dès lors l'industrie fit des progrès constants. L'influence que Chaux-de-Fonds exerça sur les vallées de la Suze et de la Birse, une cité étrangère, Besançon, la fit sentir en Ajoie. Il se forma ainsi deux courants industriels ; ceux-ci se sont rencontrés il y a peu de temps dans la vallée de Delémont qui avait toujours conservé son industrie propre.

Pour ce qui concerne l'organisation des écoles populaires, elle ne date réellement que de la période bernoise de 1830. Nous voyons[1] que vers 1706 sous le règne de Jean Conrad de Reinach, des écoles furent établies dans les communes où n'y en avait point encore. En 1784, Joseph de Roggenbach, prince-évêque de Bâle, avait aussi

[1] D'après Ch.-Ferd. Morel. *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant évêché de Bâle*, page 119.

donné une ordonnance contenant des prescriptions relatives aux écoles. Mais celles-ci étaient peu fréquentées : on y enseignait la religion chrétienne, la lecture, l'écriture, le calcul et le plain-chant. Toutefois, déjà à cette époque, les écoles devaient se tenir pendant toute l'année, sauf pendant les grands travaux de la campagne. Le Jura bernois avait alors 3 colléges à Porrentruy (fondé en 1591), à Bellelay et à Delémont ; la première localité avait aussi un séminaire de prêtres dirigé par les Jésuites.

Sous la période française, l'instruction fut déclarée obligatoire et gratuite ; mais les lois de la république, de même que celles de l'Empire, n'eurent pas le temps de porter tous les fruits qu'en atttendaient les patriotes philanthropes de cette époque féconde et agitée. [1]

De 1814 à 1830, le gouvernement bernois se contenta d'établir dix écoles *allemandes* dans le Jura, « *car dans un état allemand, les sujets doivent connaître la langue de l'autorité* [2] ». Ces écoles qui recevaient chacune une subvention de 20 couronnes ont été abolies, il n'y a pas longtemps. Le traitement des instituteurs variait de 8 à 15 louis d'or lorsque la classe était tenue toute l'année ; pour la tenue d'une école d'hiver, ou école temporaire, l'instituteur recevait de 5 à 6 louis d'or. C'est alors qu'on défendit de donner à tour de rôle dans les maisons particulières la pension alimentaire à l'instituteur.

Sur l'initiative de Fellenberg, le premier soin du gouvernement de 1831 fut de décréter la fondation successive des écoles normales. L'école normale allemande fut installée, en 1833, dans le château de Munchenbuchsee, avec M. Langhans pour directeur. L'école normale de Porrentruy ne commença ses cours qu'en 1837, ayant pour directeur M. Thurmann, auquel succéda en 1843 M. Alex. Daguet. En 1838 et en 1846 furent fondées les écoles normales de filles à Hindelbank et à Delémont. La loi sur l'instruction primaire du 13 mars 1835 et la formation des instituteurs sont les bases sur lesquelles devait s'édifier le système scolaire bernois.

Dès lors les progrès de l'école ont été constants ; les traitements des maîtres ont suivi une marche ascendante et quoiqu'il existe encore bien des lacunes, on peut jeter avec satisfaction un regard sur le passé. Il est vrai que dans le Jura la sollicitude du gouvernement n'a jamais été aussi vive que dans l'ancien canton ; cela tient à l'isolement du pays et à la différence du langage.

[1] Ch.-Ferd. Morel. *Ouvrage cité*, page 272.

[2] Dr J.-J. Kummer. *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Berne*, page 63.

En 1805, le gouvernement dépensait 43,689 francs pour l'instruction publique ; en 1815, les dépenses s'élevèrent à 107,371 francs, tandis que pour 1875 elles ascendent à 1,471,681 francs. Au 1er avril 1877 le Jura bernois comptait 372 écoles primaires publiques fréquentées par 16,424 enfants dont 8355 garçons et 8069 filles, en moyenne 44 élèves par classe. Il y avait également 229 écoles d'ouvrages fréquentées par 7323 jeunes filles, de sorte que 746 jeunes filles ne reçoivent encore aucune instruction concernant les travaux à l'aiguille. Le corps enseignant primaire comptait à la même époque 353 membres dont 194 instituteurs et 159 institutrices. Trois inspecteurs se partagent la surveillance de l'enseignement primaire dans le Jura bernois et dans le district de Bienne.

La nouvelle partie du canton a un gymnase supérieur (école cantonale de Porrentruy) avec 7 classes fréquentées par 95 élèves et deux progymnases, à Delémont et à Neuveville, fréquentés par 109 élèves. Les écoles secondaires sont au nombre de 9 et forment 29 classes ; 558 élèves y reçoivent l'instruction du degré moyen. Les traitements des maîtres primaires varient de 550 francs à 1800 francs, avec bois et logement. L'Etat accorde en outre à chaque instituteur primaire une subvention qui s'élève, suivant les années de service, de 250 à 550 francs. Les maîtres secondaires reçoivent un traitement fixe qui oscille entre 2000 et 2600 francs. La loi admet en principe le pensionnat des instituteurs.

II. *Les montagnes et les plateaux.*

Anciennement la région moyenne dut être couverte de forêts, et c'est par le feu qu'elle fut défrichée. Les noms des fermes et des villages comme *Cernil, Cerneux*, *Enfers*, *Breuleux*, *Champ-Brûlé* établiraient suffisamment cette assertion si des documents historiques ne le prouvaient à l'évidence. Les éclaircies servirent de pâturages dans les lieux secs et, quant aux terrains plus fertiles, on les convertit en champs ou en prairies. Les récoltes étaient conservées dans des huttes couvertes de bardeaux et, pendant l'hiver, on les transportait dans la vallée au moyen de la *schlitte* et du *ber*.

A la fin du XVIme siècle, le gouvernement bernois, ne voulant plus tolérer les anabatistes, persécuta ces chrétiens dévoués et les exila. Ils se réfugièrent dans le Jura bernois où les évêques de Bâle accueillirent avec empressement ces nouveaux colons. On leur assigna les parties reculées des vallées et les plateaux situés aux flancs des montagnes. Ils bâtirent des maisons dans le style du pays, défrichèrent le sol, cultivèrent le seigle, l'a-

voine et introduisirent la fabrication rationnelle du fromage. Ils apprirent aussi des anciens habitants à distiller les racines de la grande gentiane et firent de la liqueur produite un objet important d'exportation.

Ce qu'ils étaient il y a trois cents ans, ils le sont encore aujourd'hui. Ils ont conservé le chapeau noir à larges bords et le costume traditionnel de drap mi-laine : ils ne portent point de boutons mais des agrafes.

Les anabatistes appliquent à la lettre les paroles de l'Evangile « *que votre oui soit oui, que votre non soit non* », et rien ne peut les déterminer à la prestation du serment.

Ils se refusent aussi au port d'armes et l'application rigoureuse de la loi militaire fédérale a déterminé nombre de familles a chercher, dans la libre Amérique, un pays où elles ne fussent plus inquiétées dans leurs croyances religieuses. Jusqu'ici on avait accordé aux anabatistes la faveur de servir comme infirmiers.

L'anabatiste est sobre dans le manger et dans le boire : il se nourrit presque exclusivement du produit de ses champs et du laitage de ses troupeaux. Toujours scrupuleux dans ses contrats, il est méfiant, adroit et rusé dans les transactions : il n'a jamais été le paysan facile à duper.

En général, les familles comptent plusieurs membres ; il n'est pas rare de rencontrer sous le même toit quatre générations successives ; les enfants se marient de bonne heure et une fois mariés, les hommes laissent croître leur barbe.

Les anabaptistes se tutoient tous entre eux. Persécutés pendant longtemps, ils ont appris de leurs pères à se soutenir mutuellement par une solidarité bien élevée au-dessus de l'intérêt personnel qui domine en grand aujourd'hui. Il entretiennent leurs pauvres au moyen de cotisations proportionnelles à leur état de fortune.

Leurs pasteurs ne font point d'études spéciales ; ce sont des laboureurs sains de corps et d'esprit qui expliquent simplement, sans aucune fleur de rhétorique, les grands principes du christianisme. Ils mettent constamment devant les yeux de leurs frères l'exemple du divin maître qui recommande l'amour de Dieu et du prochain. Tous les dimanches, les anabaptistes se rendent au prône dans quelque ferme désignée à l'avance, et l'habitant des vallées est parfois tout surpris d'entendre, dans une maison isolée, le chant des Psaumes de David alterner avec la prédication et les prières ferventes. Ils se séparent ensuite et regagnent paisiblement leurs foyers. On voit alors revenir de ces réunions le mari avec sa femme et ses enfants, le vieillard voûté par les

années, et, se donnant la main, le fiancé à l'habit foncé et la fiancée à la robe de fil et au foulard bleu éclatant qui lui couvre les épaules.

L'instruction fut toujours un honneur chez les anabaptistes et l'on en voit point qui ne sachent lire et écrire. Eloignés comme ils le sont des villages, ne pouvant envoyer leurs enfants dans les écoles publiques, ils ont été obligés de se faire eux-mêmes instituteurs. Un laboureur intelligent se charge de tenir, dans sa maison, une école d'hiver, de Saint-Martin à Pâques. Les enfants des environs s'y rendent par le beau et par le mauvais temps. Quand la neige est tombée en abondance, quand on ne peut plus distinguer la direction des chemins et que les clôtures et les haies, point de repère précieux, disparaissent ensevelies sous un blanc linceul, le père de famille se charge de tracer un nouveau sentier. Il attelle un cheval à un lourd bilon de bois ayant près de deux mètres de longueur et un diamètre proportionnel. La pesanteur du tronc tasse la neige et l'enfant a une voie sûre et solide pour se rendre dans sa classe. La maison, dans laquelle se tient l'école, se trouve être ainsi le centre vers lequel convergent une foule de sentiers neigeux, renouvelés toutes les fois qu'un coup de vent ou qu'une bourrasque de neige les a fait disparaître.

Le soir, les habitants des fermes viennent parfois se réunir dans la maison centrale pour y discuter de leurs affaires. De temps à autre les anciens y siégent en cour de justice pour juger un coupable, car les anabaptistes ne recourent jamais aux tribunaux du pays.

Les connaissances que les jeunes gens et les jeunes filles acquièrent dans ces écoles sont minimes, insuffisantes. La classe ne se tient que de 60 à 80 jours par an, et on n'y enseigne que les rudiments de la religion chrétienne, de la lecture et de l'écriture, les quatre règles fondamentales et le chant du choral.

De nos jours on ne trouve plus autant d'hommes dévoués chez les anabaptistes; ils préfèrent, semble-t-il, payer un instituteur, car ils se doutent bien que leurs écoles ne sont point à la hauteur des connaissances générales réclamées aujourd'hui. Un progrès considérable pourrait être réalisé par une modification de la législation bernoise. Comme dans le canton de Neuchâtel, la loi sur les écoles primaires devrait, pour les quartiers retirés, prévoir la création *d'écoles temporaires*. Les instituteurs subventionnés par l'Etat et par les communes municipales recevraient un traitement suffisant, car la vie est à bon compte dans la région moyenne.

Les écoles d'hiver existaient anciennement; nous ne savons

quand elles ont été supprimées; leur rétablissement ne serait pas vu de mauvais œil par le peuple et dans des conditions semblables à celles que nous signalons, elles pourraient rendre d'excellents services.

Si les autorités ne voulaient pas introduire de nouveau les écoles temporaires, il faudrait exiger des municipalités la fondation d'une école dans toute circonscription distincte appartenant à une ou plusieurs communes et où se trouvent plus de vingt enfants en âge de fréquenter les classes. D'après la loi actuelle, le conseil exécutif peut *autoriser* la formation de nouveaux arrondissements scolaires, dont la circonscription ne coïncide pas avec celle des communes municipales, *seulement* lorque les pères et mères d'au moins 80 enfants astreints à la fréquentation des classes en font la demande.

Cette disposition de la loi est surannée : où il y a 80 enfants il ne faut pas une école, il en faudrait au moins deux, dont la fondation fut déclarée obligatoire et non laissée a l'initiative privée.

Il doit y avoir dans le Jura bernois plusieurs centaines d'enfants qui, éloignés comme ils le sont de toute école publique, ne reçoivent qu'une instruction précaire, si ce n'est tout à fait nulle. Il est du devoir des autorités exécutives, et surtout du législateur, de faire disparaître cet état de choses qui condamne le canton de Berne à être le cinquième en rang pour la production des recrues militaires illettrées.

H. Gobat.

BIBLIOGRAPHIE

Helvetia. *Monatschrift* fur Litteratur, Kunst *und Leben* (Helvetia, feuille mensuelle pour la littérature, l'histoire et la vie). Publiée par Robert Weber, avec la collaboration d'écrivains et poètes suisses. Bâle, 1877. Petersgraben, 18. — 1re livraison, 64 pages.

La pensée de donner à la littérature nationale dans la Suisse allemande un organe digne d'elle n'est pas nouvelle. Mais comme le fait observer l'homme de lettres zuricois et poète distingué qui est à la tête de la nouvelle feuille, M. Robert Weber, dans l'*Avertissement* qui se lit au revers de la couverture, la concurrence des revues illustrées de l'Allemagne a toujours nui aux publications du même genre qui ont essayé de se naturaliser sur notre sol. La feuille nouvelle l'*Helvetia* espère être plus heureuse en renonçant à toute espèce d'illustrations et en cherchant à compenser l'absence de cet élément d'intérêt par les soins particuliers donnés à la composition consciencieuse du journal que la rédaction espère rendre remarquable tant au point de vue esthétique que sous le rapport de la tendance moralisante. C'est ainsi qu'on y trouve une dissertation sur la question du dimanche considérée au point de

vue sanitaire, conférence donnée au *Bernoullianum* de Bâle par le Dr Hœgler.

L'*Helvetia*, à en juger par cette première livraison, formera un très beau volume d'une typographie de luxe et ne coûte toutefois que 6 fr. 50 c. pour toute la Suisse.

Parmi les écrivains dont cette première livraison publie des morceaux de plus ou moins longue haleine, on remarque le romancier et écrivain humoristique Alfred Hartmann, de Soleure, l'historien Salomon Vögelin, auteur d'une lumineuse et substantielle étude sur la situation politique, sociale, religieuse de Zurich avant la réformation ; le célèbre écrivain populaire des scènes de la Forêt-Noire, Berthold Auerbach, et l'historien de l'art en Suisse, Rodolphe Rahn.

Dans l'étude sur Zurich de M. Salomon Vögelin, on voit avec plaisir ce savant investigateur rendre à plusieurs reprises un juste hommage au coup-d'œil élevé et au tact politique avec lequel l'historien-philosophe Bluntschli a apprécié les hommes et les choses de sa ville natale. M. Vögelin s'est montré en cela plus juste et mieux inspiré que les minutieux érudits qui contestent à leur compatriote Bluntschli le titre d'historien véritable parce qu'il n'a pas comme eux substitué la photographie à la peinture à l'huile. A. D.

Premières leçons de choses, premières lectures courantes pour les enfants de sept à neuf ans, par E. Dupuis, ouvrage orné de 112 vignettes et figures explicatives. Chez Delagrave, rue des Ecoles, Paris ; 140 pages.

Ce livre de lecture, destiné aux commençants, renferme tout un petit monde de données instructives, rangées sous 135 rubriques, qui forment la matière de 135 leçons d'une très grande variété de sujets. Après une explication simple et touchante de l'oraison dominicale, qui place en quelque sorte l'instruction sous les auspices de la divinité, l'auteur conduit l'enfant à la conquête, c'est-à-dire à la découverte du monde matériel et moral par une série d'exercices à sa portée auxquels s'entremêlent agréablement des récits propres à tempérer le sérieux des explications technologiques, s'il faut donner ce nom aux enseignements positifs dont se compose le fond de ce livre à la fois substantiel et attrayant. L'agriculture, les métiers, l'industrie, la morale, la philanthropie l'économie publique, les voyages, l'astronomie populaire, sont mis à contribution par l'habile popularisateur auquel l'encyclopédie des écoles est redevable de cet excellent petit traité. A. D.

Partie pratique.

par F. Maillard, sous-rédacteur.

DICTÉES

Cours moyen.

VIII. LES ENVIRONS DE BERLIN.

A mesure qu'on approche de Berlin, ces perpétuels efforts de l'homme

sur la nature, cette persistante ardeur à vaincre *ses*[1] *hostilités*[2], ces conquêtes incessantes du travail, deviennent plus *visibles*[3]. On aperçoit *quelques cultures*[4] *semblables*[3] à des *oasis*[5] au milieu du désert. Des arbres fruitiers, au feuillage *malingre*[6], se dressent, comme de longs *cierges*[7] jaunes, autour de petites maisons basses, sans étage. Un troupeau d'oies, sous la conduite d'une fillette *ébouriffée*[8] et en guenilles, s'en va lentement à la recherche d'un *cours*[9] d'eau que *signale*[10] *le vol*[11] d'une cigogne mise en fuite par le bruit de la locomotive. A l'horizon, trois ou quatre moulins à vent élèvent leurs bras *éplorés*[12]; puis, derrière, s'étend une *forêt* de cheminées rouges surmontées de longs panaches de fumée : c'est Berlin. W. Tissot.

Observations. — [1] *Ses* est ici adjectif possessif ; ce sont les hostilités de la nature. [2] *Hostilité*, subst. fém., éveille l'idée de lutte, d'inimitié ; l'homme est en lutte contre la nature. [3] *Visible*, adj., qui peut être vu ; la finable *ible* indique la *capacité de ; sensible*, qui sent ou qui tombe sous les sens ; *risible*, qui fait rire, etc., la finale *able* a à peu près le même sens ; *acceptable*, qui peut être accepté ; *durable*, capable de durée, etc. [4] *Quelques cultures*, c'est-à-dire quelques champs cultivés. [5] *Oasis* est du genre féminin : une grande oasis, bien que la finale semble indiquer le genre masculin. Il y a quelques substantifs sur le genre desquels on se trompe souvent ; citons seulement : *scorie*, fém., *socque*, masc., *alluvion*, fém., *panacée*, fém., *disparate.*, fém., *auge*, fém., *bouteroue*, fém., etc. [6] *Malingre*, adj., faible, maladif, souffreteux ; un enfant malingre, un air malingre. [7] *Cierge*, subst. masc., est, au sens propre, le nom d'une grande bougie de cire à l'usage de l'église ; ce mot est ici employé pour désigner des arbres longs et minces. [8] *Ebouriffée*, adj., dont les cheveux sont en désordre. [9] *Cours*, subst. masc., prend, même au singulier, une *s*, comme l'indique le mot course, de même famille. Les composés de *cours* ont la même finale, bien que les verbes qui en sont formés suppriment l'*s* : *cours*, *courir* ; *concours*, *concourir* ; *recours*, *recourir* ; *discours*, *discourir* ; *secours*, *secourir*, etc. [10] *Signale*, verbe, à la 1re pers. sing. du prés. ind., a pour sujet *le vol* et pour complément direct *que*, pron. rel., remplaçant cours d'eau. [11] L'homonyme de *vol*, manière dont se meut l'oiseau, c'est *vol*, action de dérober le bien d'autrui ; les deux noms font un verbe *voler*, le premier fait un dérivé *volage*, le second un dérivé *voleur*. [12] *Eploré*, adj., au sens propre, qui est tout en pleurs, est employé au figuré pour dire que les moulins sont désolés de leur isolement. [13] *Forêt*, subs. fém,, prend un circonflexe pour rappeler la suppression de l'*s* qu'on retrouve dans *forestier*. Une forêt de cheminées, expression figurée pour dire de nombreuses cheminées.

VOCABULAIRE.

Réponse au 7e devoir proposé page 237.

Outre *épiscopat*, le préfixe épi entre dans la composition de plus de 20 mots ; en voici quelques-uns :

Epilogue, s. m., conclusion d'une pièce, d'un poème (*epi*, après ; *logos*, discours).

Epigraphe, s. f., inscription sur un monument, en tête d'un volume, d'un chapitre (*grapho*, écrire).

Epitaphe, s. f., inscription sur un tombeau (*taphos*, tombeau).

Epithète, s. f., adjectif ajouté au nom pour le qualifier (*tithêmi*, placer).

Epizootie, s. f., maladie générale sur les animaux (*zôon*, animal).

Epître, s. f., lettre (*stellô*, envoyer).

Episode, s. m., qui vient couper le fil d'un événement (*eisodios*, pendant).

Epidémie, s. f., maladie générale sur tout le peuple (*démos*, peuple).

Ephémère. adj., qui ne dure qu'un jour (*êmera*, jour).

Epigramme, s. f., écrit piquant, satirique (*gramma*, lettre).

Epiderme, s. m., la première peau (*derma*, peau).

Epiglotte, s. f., cartilage qui forme la glotte (*glôtta*, langue).

Amphi forme les mots suivants :

Amphigouri, s. m., discours sans suite et sans fin (*guros*, cercle).

Amphibie, s. m., qui vit sur terre et dans l'eau (*bios*, vie).

Amphibologie, s. f., double sens que présente une phrase.

Amphithéâtre, s. m., enceinte circulaire autour des acteurs.

Amphore, s. f., vase à deux anses qu'on portait des deux côtés (*pherô*, porter).

8e exercice : *graphô*, signifie écrire. Indiquez quelques-uns des mots que forme ce radical.

SYNONYMES

Réponse au 7e devoir proposé page 237.

L'avenir qu'il me présentait n'était qu'un triste *leurre*. Le plaisir bien souvent est un *appât* trompeur. Il nous tend bien des *piéges* qui sont plus à redouter que les *embûches* des méchants.

8e exercice : L'amour-propre fait qu'on..... ; l'intérêt fait qu'on..... ; l'audace fait qu'on.....

(S'approprier, s'attribuer, s'arroger.)

ARITHMÉTIQUE.

Cours moyen.

Réponses aux problèmes du no XVI, page 251.

XXII. *a)* 27850mq ; *b)* 425620mq ; *c)* 134,272mq ; *d)* 145763,5mq ; *e)* 4,72357mq.; 3,256mq., somme : 599275,75157mq.

XXIII. *a)* 37Dmq 83mq 70dmq ; *b)* 25Dmq 40mq 85dmq 20cmq ; *c)* 42 mq 50dmq ; *d)* 10Dmq 52mq 45dmq 40 cmq ; *e)* 3Hmq 54mq 30dmq ; 42dmq 63cmq 70mmq.

PROBLÈMES.

XXVI. Un terrain de forme rectangulaire mesure 427 pieds de long sur 144 pieds de large ; quelle en est la valeur à 28 fr. 50 l'are.

XXVII. Un propriétaire possède un domaine mesurant, d'après l'ancien cadastre, 59 arpents, 148,06 perches ; quelle somme en pourrait-il retirer s'il le vendait à raison de 3255 fr. l'hectare ?

Cours supérieur.

Solution du problème XIII, page 239.

D'après les données, les sommes reçues seront placées à intérêts composés pendant 15 ans, 10 ans, 8 ans, 5 ans, et ces parts seront enfin égales. Il faut d'abord chercher les rapports de ces parts entre elles ; soit c le capital que chacun reçoit ; r l'intérêt annuel de 1 fr. et s la somme que chacun aura à 22 ans.

On a la formule générale suivante : $s = c\,(1 + r)_n$.

Cherchons ce que vaut pour chacun la somme de 100 fr., placée aux conditions données. Remplaçant les lettres par leur valeur, puis opérant par logarithmes on a :

1° $s = 100\,(1{,}05)^{15}$; log. s = log. 100 + 15 log. 1,05 ; s = fr. 207,89.
2° $s = 100\,(1{,}05)^{10}$; log. s = log. 100 + 10 log. 1,05 ; s = fr. 162,88.
3° $s = 100\,(1{,}05)^{8}$; log. s = log. 100 + 8 log. 1,05 ; s = fr. 140,75.
4° $s = 100\,(1{,}05)^{5}$; log. s = log. 100 + 5 log. 1,05 ; s = fr. 127,63.

Pour que les 3 derniers aient autant que le premier, il faut multiplier leurs parts par $\frac{207{,}89}{162{,}88}$

On a alors pour le 1er fr. 100 —
» » 2e » 127 63.
» » 3e » 140 71.
» » 4e » 162 88.
Somme fr. 531 22.

Partageant 231200 fr. proportionnellement à ces membres on a pour les parts : 1er 43521 fr. 80 ; 2e 55546 fr. 10 ; 3e 61239 fr. 60 ; 4e 70892 fr. 50 cent. A l'âge de 22 ans chacun aura fr. 90478,75.

MM. Légeret, à Begnins ; Burdet, à Corsier ; Romy, à Grandval ; Frossard, à Ferlens ; Téobaing, à Soulce ; Jomini, à Payerne ; nous ont envoyé la solution.

PROBLÈME

XVI. La fortune d'un particulier, qui lui donne 4009 fr. 32 de revenu, consiste en maisons, en argent et en terres. Les maisons rapportent $4\,^2/_3\,\%$, et leur revenu n'est que les $^5/_6$ de celui des terres ; l'argent rapporte 5 % et son revenu est les $^3/_2$ de celui des maisons ; enfin les terres produisent 3 % seulement. On demande quel est le taux moyen de la fortune totale.

GÉOMÉTRIE

Solution du problème XIII, page 252.

Surface du terrain = 75,20 : 38 = Ha 1,978947 soit m 19789,47.

Un rectangle de même base et même hauteur aurait une surface de m 19789,47 × 2 = m 39578,94, produit égal aux $^7/_9$ du carré de la hauteur du champ : donc $^7/_9$ = 39578,94 ; $^9/_9 = \frac{39578{,}94 \times 9}{7} =$ 50887,21 m = carré de la hauteur.

hauteur = $\sqrt{50887{,}21}$ = m 225,58 ; cette hauteur étant représentée par 9, la longueur de la base par 7, celle-ci vaudra

$$\frac{225{,}58 \times 7}{9} = \text{m } 175{,}45.$$

MM. Bussy, à Vufflens-le-Château ; Besson, à Aclens ; Jomini ; Farron ; Légeret et 7 élèves de l'école de Bernex nous ont envoyé la solution.

PROBLÈME

XV. Résoudre par un tracé avec règle, équerre et double décimètre, sans calculs la question suivante : Si 17,4 Kg. ont coûté fr. 21.50, combien coûteront 23 Kg ? (Proposé par M. Burnier.)

ALGÈBRE

Réponse an problème IV, page 253, le nombre est 326.

Solution : soient x y z les trois chiffres on a :

$$x + y + z = 11$$
$$x + y + 2x = 11$$

ou $100\,x + 10\,y + 2\,x + 297 = 200\,x + 10\,y + x$

transposant et réduisant on a : $100\,x - 200\,x + 2\,x - x = 297$

$99\,x = 297$; $x = 3$; $y = 6$; $z = 11 - 3 - 6 = 2$

MM. Courvoisier et Lombard, à Genève ; Bussy ; Besson ; Zeller, à Therwil ; Pilet, Frossard, Burdet, Farron, Romy, Légeret, Jomini, O. Rosat, E. et J. Compagnon, nous ont envoyé la solution.

PROBLÈME.

VI. Une personne échangeant un billet de 1000 fr. reçoit 100 pièces d'or de 20 fr., 10 fr. et 5 fr. Elle demande quel est le nombre de pièces de chaque espèce, sachant qu'il y en a autant de 20 fr. que de 10 fr. (Proposé par M. Jomini).

COMPTABILITÉ.

Réponse à la 2me question proposée, page 239 : M. Callé redoit pour solde la somme de fr. 26,15. Nous avons reçu 32 solutions à ce problème, savoir : 21 de l'école de M. Porchet, à Maracon ; deux de l'école de M. Girardet, à Vufflens-la-Ville ; un de Julie Martin, à Trélex ; deux de l'école de M. Renaud, à Lausanne ; 6 de l'école de M. O. Rosat, à La Rippe. Quoique toutes les réponses soient justes, à quelques centimes près, nous ne pouvons donner tous les noms des élèves, ce serait un catalogue inutile. Il y a des différences de 1 à 11 centimes sur le calcul de l'intérêt. Dès le 12 janvier au 15 juin, année civile, il y a 153 jours.

$$\text{On a alors intérêt} = \frac{19 + 750 + 153}{4 + 100 + 360} = \frac{19 + 3 + 17}{4 + 4 + 4} = \frac{969}{64} = \text{fr. } 15{,}14$$

Nous proposons aux élèves le problème suivant :

Comptes à établir.

III. Louise Buchet, couturière, travaille pour le magasin Réber, et prend en payement des étoffes et fournitures. Veuillez, d'après les notes suivantes, établir le compte que lui fournira M. Réber.

Le 24 janvier, reçu de L. Buchet la façon d'un costume estimée 15 fr. Reçu pendant le mois de janvier 12 $^1/_2$ journées à 2 fr. 50 et différents travaux finis chez elle et estimés 12 fr. 20.

Le 29 janvier, vendu à L. Buchet 12,4 m. coutil à 0 fr. 75 le mètre, 3 $^1/_2$ douzaines boutons métal à 1 fr. 50 la douzaine. Le 5 février, reçu

de L. Buchet la façon d'un costume estimée 11 fr. 60. Reçu pendant le mois de février 11 $^1/_4$ journées à 2 fr. 60 et différents travaux finis chez elle, comptés à 8 fr. 20.

Le 1er mars, vendu à L. Buchet 12 pièces garnitures assorties, ensemble 205 mètres, la moitié à 0 fr. 40 le mètre, le reste à 0 fr. 70 le mètre. Reçu, pendant le mois de mars, 10 $^1/_4$ journées à 2 fr. 60 et du travail fini à domicile pour 15 fr. 30. Le 4 avril, reçu la façon d'un costume taxée 22 fr. 50. Le 5, vendu à L. Buchet un coupon d'étoffe nouveauté de 17,4 mètres à 2 fr. 40 le mètre. Le 26 avril, reçu la façon d'un costume estimée 16 fr. 20. Reçu, pendant le mois d'avril, 13 $^1/_2$ journées à 2 fr. 70 et du travail fini à domicile pour 22 fr. 50. Le 30 avril, vendu à L. Buchet 13 mètres indienne à 0 fr. 95 et 16,6 mètres toile à 1 fr. 20.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHATEL. — Par circulaire du 27 août 1877, la direction de l'Instruction publique a adressé aux commissions d'éducation la circulaire ci-jointe :

« Le Comité central de la Société des Instituteurs de la Suisse ro-
» mande vient de nous informer que le Congrès scolaire, qui doit avoir
» lieu cette année à Fribourg, a été fixé aux *mardi 18 et mercredi 19*
» *septembre prochain*. Il nous prie en même temps de faire, en ce qui
» nous concerne, les démarches nécessaires pour que les membres du
» corps enseignant neuchâtelois (Instituteurs et Institutrices) puissent
» y assister en aussi grand nombre que possible. Nous venons en con-
» séquence vous inviter à accorder congé aux membres de votre corps
» enseignant qui désireraient se rendre à Fribourg les jours sus men-
» tionnés, si d'ailleurs, à cette époque, vos classes ne sont pas en va-
» cances. »

GENÈVE. — Le Département de l'Instruction publique de ce canton accorde le congé nécessaire à tous les fonctionnaires qui voudront assister au congrès scolaire de Fribourg.

LAUSANNE. — Le Conseil communal vient d'augmenter de 200 fr. pour les instituteurs et de 100 fr. pour les instutrices les traitements du personnel enseignant primaire. A Lausanne même, ces traitements seront portés, à partir du 1er juillet écoulé, respectivement à 2400 et 1600 fr., toutes choses comprises.

Les régents des hameaux recevront 1600 fr. et les régentes 1100 ou 1200 fr., plus les avantages légaux : logement, jardin et plantage.

Ces décisions, prises à l'unanimité malgré les lourdes charges qui pèsent sur le budget communal, honorent les autorités lausannoises. Nous remercions spécialement nos collègues MM. Paul Vulliet, l'auteur de la motion, et Bertholet, directeur, pour la manière dont ils ont soutenu au sein du Conseil la proposition d'augmentation.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.